

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE L'INTERIEUR ET
DE LA FORMATION PATRIOTIQUE

CABINET DU MINISTRE

ORDONNANCE MINISTERIELLE N° 530/1931 DU 131 9 /2016
PORTANT AGREMENT DE L'ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF
DENOMMEE «BURUNDIAN WAKING CENTER FOR DEVELOPMENT »
«BWCD» EN SIGLE.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA FORMATION PATRIOTIQUE

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu le Décret-loi n°1/011 du 18 Avril 1992 portant Cadre Organique des
Association Sans But Lucratif ;

Vu la requête introduite en date du 20/04/2016 par le Représentant Légal
tendant à obtenir la personnalité civile de l'association «BURUNDIAN WAKING
CENTER FOR DEVELOPMENT » «BWCD» en sigle.

Attendu qu'à la lumière des éléments du dossier, il sied de constater que
la requête est conforme aux dispositions du Décret-loi susvisé ;

ORDONNE :

Article 1^{er} : La personnalité civile est accordée à l'Association Sans But Lucratif
dénommée «BURUNDIAN WAKING CENTER FOR
DEVELOPMENT » «BWCD» en sigle.

Article 2 : La présente Ordonnance entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 13 / /2016

Pascal BARANDAGIYE.-

